



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 17 MARS 2011 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme BRUGERE-LEBLANC, Mme FROMENTIN, M. GRANDJEAT, M. PERNOT, M. REVAUGER, M. SABOYA, Mme CAMARADE, Mme COLIN, M. LAURAND, Mme BOISSON-GABARRON, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mlle CLAVEL, M. DREVET, M. LABESQUE, M. MARTY.

Etaient représentées : M. AMELOT, M. GILLE-BELOVA.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 10 et aborde l'ordre du jour.

Mme BRUGERE-LEBLANC demande la parole. Elle s'insurge contre les suppressions de Master, en particulier celui de Bioéthique menacé par une décision du CEVU prise sans concertation avec les responsables de la filière. Elle demande à connaître précisément les critères mis en œuvre qui ont provoqué cette situation intolérable, alors que les problèmes de bioéthiques sont un des enjeux essentiels du XXIème siècle. Elle dénonce ce manque de respect du travail des collègues et l'absence de consultation de Mme STIEGLER responsable du diplôme. Elle dit que tout ceci vient s'ajouter aux problèmes d'une communauté universitaire déjà passablement déprimée.

Mme FROMENTIN dresse un tableau pessimiste de la situation et elle se dit sur la même longueur d'ondes que sa collègue Mme BRUGERE-LEBLANC. Elle regrette que des formations de Master inscrites au quinquennal soient vouées à disparaître. Il s'agit d'une décision grave qui pose des problèmes de fond. Ces projets qui ont été longuement rédigés sont traités avec mépris. Elle dit que son Master n'apparaît plus dans aucun document.

Mme BINET dit que le Master d'Etudes Lusophone dont la maquette avait été validée et signée a finalement été fermé. Elle signale une erreur au niveau de l'évaluation du nombre d'heures. Elle ajoute que tout cela aura des conséquences au niveau de la recherche.

M. LAURAND conteste la proposition d'ouverture d'un Master sécurité globale. Il demande à connaître les critères qui ont présidé à ce choix. Il dénonce également le gel de deux contrats doctoraux et il s'étonne de ce type de propositions et de la manière dont elle a été présentée.

Mme GOMEZ-VIDAL se dit déçue et dénonce ce qu'elle considère comme une façon de mépriser le travail de collègues qui ont consacré à la constitution des maquettes de master beaucoup de temps et d'énergie. Elle déplore également la suppression de contrats doctoraux.



Mme BRUGERE-LEBLANC pense qu'il y a un problème de concertation.

M. REVAUGER dit que le CS est pleinement concerné par ces suppressions. Ces décisions précipitées et irréfléchies, montrent qu'il n'y pas de véritable politique de pilotage des Masters et posent le problème de la légitimité des organes de décision. Ces projets acceptés dans un premier temps, puis victimes de coupes sombres ensuite, engendrent une frustration considérable chez les collègues.

Mme BOISSON-GABARRON ajoute qu'au niveau des restrictions de la masse salariale les BIATOS sont les plus touchés. De plus, la suppression de deux contrats doctoraux altère le profil de la recherche de notre université. Tout ceci est gravissime et l'équipe doit proposer des pistes en se basant sur des indicateurs plus précis sur les contrats de recherche, les frais de gestion et l'utilisation de contrats non renouvelés.

M. GRANDJEAT partage le même sentiment. Il dit que dans l'arbitrage de la validation des Master le CS est une instance légitime et qu'il a vocation à émettre un avis. Il trouve l'idée de supprimer deux contrats doctoraux déplorable.

M. LANDI au nom de l'Ecole Doctorale se dit en opposition totale. Le gel de poste fragilise les contrats doctoraux au moment où notre politique de recherche en relation avec le PRES évolue.

Mlle CLAVEL dit que les doctorants s'étonnent de la suppression de ces contrats doctoraux. Cela va à l'encontre de notre politique de recherche et hypothèque l'avenir.

M. PERNOT ajoute dit qu'il ne faut pas se replier sur les champs uniquement disciplinaires et que sans pour autant créer des diplômes fourre-tout il faut faire place à l'interdisciplinarité.

M. BAUDRY répond qu'il prend acte du mécontentement et qu'il en fera part au Président BRUN et à l'équipe. Mais, il souligne que face à la gravité de la situation il a été proposé un plan de crise. Il précise que le Président a fait de nombreuses démarches auprès du Ministère et qu'il a obtenu des réductions du déficit. Il propose de réunir une Commission Mixte Pédagogie Recherche.

M. RAMBAUD ajoute que lors de l'élaboration du volet de l'offre de formation l'établissement s'était fixé une augmentation de 20 000 heures en licence et 8 000 heures en Master. Ce plafond a été dépassé de 18 000 heures. Ce nouveau plafond n'était pas financièrement soutenable et l'idée d'un arbitrage s'était imposée dès cette époque. Il précise que la communication a été faite avec des dates de consultation, des réunions bilatérales et l'annonce d'un CEVU le 24 mars et un CA le 1^{er} avril.

M. LAURAND dit qu'il ne voudrait pas rappeler le traumatisme de septembre octobre provoqué par la lettre de cadrage de l'offre de formation. Il dénonce la constitution d'une commission mixte car il pense qu'avant de vouloir multiplier les instances, il faut s'appuyer sur l'existant. Il ajoute que l'on aurait dû mettre les collègues au courant des suppressions de Masters.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que le problème des réductions de crédits nous dépasse, mais qu'au niveau local nous pouvons agir contre ces décisions arbitraires. L'urgence ne justifie pas de tout démanteler. Elle demande qui a élaboré les indicateurs qui ont abouti à ces suppressions.

Mme BINET ajoute que sur la diminution des heures, il n'y a pas eu de concertation.



M. RAMBAUD lit les messages adressés depuis septembre par la présidence avec la liste des destinataires concernant l'annonce du passage à la RCE.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que les directeurs des équipes de recherche ne font pas partie de la liste des destinataires des messages.

Mme BRUGERE-LEBLANC ajoute que le problème de fond, qui ne pourra se régler que par une large consultation, est la définition du rôle du conseil scientifique.

M. GRANDJEAT dit que c'est un problème de fonctionnement de l'institution. Il réclame de pouvoir discuter des critères d'ouverture ou de fermeture des diplômes en CS.

M. REVAUGER souligne que nous sommes pris en tenaille entre les RCE et les 18 000 heures d'augmentation de notre offre de formation. Il faudra réfléchir dans les mois qui viennent à notre stratégie et créer une commission mixte associant le CEVU et le CS pour mettre en place une procédure.

Mme FROMENTIN dit que l'université a la mémoire courte et qu'elle ne tient pas compte des évaluations de l'AERES. Elle demande que le CS se prononce solennellement sur l'organisation d'une concertation sur les Masters.

M. RAMBAUD précise que par rapport à 2010 nous avons un déficit de 169 000 euros avec les mesures d'établissement on arrive à 289 000 euros. Les trois derniers comptes financiers présentent un solde négatif. Les mesures présentées permettent de revenir à l'équilibre.

Mme BINET répond que la synthèse des mesures nouvelles de fermeture de Masters montre un déficit.

M. RAMBAUD dit que dans l'ancienne offre 8 000 heures n'étaient pas financées.

Mme GOMEZ-VIDAL propose d'étudier plus précisément le document de travail concernant la fermeture de Master.

Mme BOISSON-GABARRON dit que le CS manque d'information notamment sur les primes pérennes et que nous sommes confrontés à un système qui dysfonctionne.

M. GRANDJEAT voudrait que l'on pose aussi le problème de la politique des primes.

M. REVAUGER demande un vote contre le tableau présentant les suppressions de Masters.

Mme GOMEZ-VIDAL demande un vote sur le réexamen du tableau

M. BAUDRY propose d'organiser un CS avant le 1^{er} avril.

M. LAURAND propose de voter une motion : « Le Conseil Scientifiques regrette le manque de concertation et de transparence sur l'offre de formation. Il demande à être rétabli dans ses compétences, à pouvoir examiner et donner son avis sur l'offre de formation des Master pro et de Recherche ».

M. BAUDRY propose de passer au vote :



Ne se prononcent pas : 0
Abs : 2
Contre : 0
Pour : 18

⇒ **Le Conseil Scientifique approuve la motion présentée par M. LAURAND.**

I - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES C.S. DU 10 JANVIER ET DU 9 FEVRIER 2011

M. BAUDRY demande si des membres du conseil souhaitent faire des remarques à propos des procès-verbaux. Il dit que lors du précédent CS le procès verbal du 10 janvier n'avait pu être adopté étant donné que Mme CHOUKRI qui voulait introduire une modification n'avait pu être présente. Le conseil avait donc décidé de reporter l'approbation de ce procès-verbal à la séance suivante. Il ajoute qu'il a appris que Mme CHOUKRI ne pourrait participer au présent conseil et qu'il s'est engagé auprès d'elle à lire un paragraphe qu'elle lui a fait parvenir par mail.

Il propose de passer au vote sur le procès-verbal du 10 janvier 2011, sachant que le paragraphe suivant sera rajouté : « Mme CHOUKRI fait remarquer que dans le conseil du laboratoire tous les collègues étaient représentés sauf celui des BIATOS. Elle souhaite qu'on rajoute ce collègue. Elle fait remarquer aussi que le personnel de recherche et formation, quand il est affecté à une équipe, apporte son soutien aux enseignants chercheurs ».

Ne se prononce pas : 1
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 19

⇒ **Le Procès-verbal du conseil scientifique du 10 janvier 2011 est adopté.**

M. BAUDRY propose de passer au vote sur le procès-verbal du 9 février 2011 :

Ne se prononce pas : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 20

⇒ **Le Procès-verbal du conseil scientifique du 9 février 2011 est adopté.**

II – ANNONCE D'UN COLLOQUE

M. BAUDRY porte à la connaissance des membres du conseil qu'un colloque organisé par Monsieur LATRY sur JAUFRE RUDEL aura lieu prochainement.

III – DESIGNATION DES MEMBRES DE L'AERES

M. BAUDRY dit que le Ministère nous demande de lui communiquer les noms de 4 collègues de Bordeaux 3 pour le renouvellement du conseil scientifique de l'AERES. Le président, comme le prévoit la réglementation a désigné deux membres, Messieurs



GRANDJEAT et PORTINE. Le conseil scientifique doit désigner les deux autres. Il précise que les réunions de l'AERES ont lieu une fois tous les deux mois et que les membres du conseil scientifique de l'AERES doivent se prononcer sur les principes et les règles des expertises et des évaluations. Il propose de voter sur les candidatures de Messieurs CEREPi et LAURAND.

Il propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

➤ ***Le conseil scientifique adopte les candidatures de M. CEREPi et M. LAURAND comme membres du conseil scientifique de l'AERES.***

IV- EXAMEN D'UN PROJET ANR ET DES PROGRAMMES BLANCS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE D'ETABLISSEMENT

M. BAUDRY dit que le conseil scientifique doit donner son avis sur huit demandes et que pour chaque demande les conseillers peuvent consulter une fiche de synthèse présentant le contenu scientifique, la problématique et le montage financier. Il présente le projet ANR « De Montaigne à Segalen : exotiques esthétiques » de Sabine DU CREST refusé lors du précédent CS, la Commission de la recherche a émis un avis favorable pour une aide de 600 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	1
Pour :	18

➤ ***Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « de Montaigne à Ségalen : exotiques et esthétiques ».***

M. BAUDRY propose d'examiner les programmes blancs. Il présente le projet de Laurence LABRUNE « Langue japonaise en mutation »

M. GRANDJEAT dit qu'il s'agit plutôt de financer une journée d'étude.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

➤ ***Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « Langue japonaise en mutation ».***

M. BAUDRY présente le projet de Takaaki SHOCHI « 12ème symposium sur l'enseignement du japonais en France »

M. LAURAND dit qu'il y aura un invité qui vient du japon.



Mme BINET ajoute qu'on ne voit pas la dimension recherche du projet et que l'on devrait demander 500 euros à l'unité d'appartenance.

M. BAUDRY pense que si ce projet a indéniablement une dimension pédagogique, il possède également une dimension recherche. Il ajoute qu'il s'agit d'un colloque important et que comme pour d'autres colloques de dimensions internationales il est souhaitable que notre université marque son soutien.

Il demande de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	19

⇒ Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « 12^{ème} Symposium sur l'enseignement du japonais en France ».

M. BAUDRY présente le projet de Pierre BEYLOT, Sandro LANDI, Isabelle POULIN : « Soutien aux activités de recherche des doctorants de Bordeaux 3 ». Il précise que la Commission de la recherche a émis un avis défavorable.

M. LANDI dit qu'il y a eu un problème de communication, ce projet permettrait un financement de la mobilité étudiante avec un reliquat de crédit de 5 000 euros.

M. LAURAND s'étonne qu'aucun budget précis ne soit parvenu à la Commission de la Recherche.

Mme GOMEZ-VIDAL demande un exemple de mobilité longue.

M. LANDI cite le cas de Monsieur Brice CHAMOULEAU envoyé en mission à MADRID pour exploiter des archives.

Mme FROMENTIN dit qu'elle ignorait qu'il y avait des financements pour ces mobilités longues.

M. GRANDJEAT ajoute que sur les aires culturelles il existe des fonds dormants. Il souhaite plus de transparence sur le budget de l'école doctorale.

M. LANDI répond que sur les mobilités courtes les documents financiers ont été rendus publics.

M. GRANDJEAT demande si l'on tient compte des conditions de ressources des étudiants.

M. LANDI répond que leur statut est pris en compte.

M. SELVA dit que cette demande ne rentre pas dans le cadre des Appels à Projet Blancs.

M. LANDI reconnaît que l'on est hors sujet mais que les 5 000 euros seront consacrés à la mobilité longue.

M. BAUDRY propose que ce soit le conseil scientifique de l'Ecole Doctorale examine le projet qui sera ensuite validé en CS.



M. LAURAND dit qu'il faudrait que le CS soit informé sur le budget dont dispose l'Ecole Doctorale.

M. DREVET ajoute que les critères d'aide aux doctorants ne sont pas connus et que si on n'assiste pas au CS on ne peut pas avoir l'information.

Mme CAMARADE dit qu'elle est favorable au soutien de la mobilité des doctorants.

Mme GOMEZ-VIDAL demande s'il existe une autre instance pour obtenir cet argent.

M. BAUDRY demande de passer au vote sur la proposition suivante : « dans le cadre d'une enveloppe de 5000 euros consacrée aux mobilités de doctorants le conseil scientifique de l'Ecole Doctorale puis le conseil scientifique examineront les demandes et, éventuellement, les valideront ».

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	19

➤ Le conseil scientifique approuve la demande d'aide à la mobilité des doctorants de Bordeaux3.

M. BAUDRY présente le projet de Monsieur GUIBERT « L'introduction de la faïence en France (XIIIe-XIVe siècle) : une rencontre technique et culturelle entre l'Orient et l'Occident ». Ce projet comprend le prix de la location d'un microscope électronique.

Mme FROMENTIN dit qu'elle comprend mieux le montant élevé de la demande, soit 9850 euros.

M. GRANDJEAT s'étonne du caractère individuel de la demande. Il dit que c'est la porte ouverte à une procédure non conforme et que la demande est hors sujet.

Mme CAMARADE trouve que le budget est déséquilibré.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que le montant de la demande est important et qu'il sert à payer l'entretien du microscope électronique d'IRAMAT.

Mme FROMENTIN ajoute que cette structure bénéficie déjà d'un contrat doctoral.

Mme BOISSON-GABARRON remarque que le dossier n'est pas suffisamment parlant et qu'il s'insère plus largement dans un projet de laboratoire.

M. PERNOT regrette que l'interdisciplinarité qui se trouve au cœur du dossier ne soit pas suffisamment valorisé.

M. LAURAND pense que le dossier devrait être refait.

M. PERNOT dit que la demande financière peut paraître élevée mais qu'elle peut être réduite.

M. BAUDRY propose de passer au vote :



Ne se prononce pas :	0
Abstention :	3
Contre :	8
Pour :	9

➔ **Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « L'Introduction de la faïence en France (XIIIe-XIVe s.) : Une rencontre technique et culturelle entre l'Orient et l'Occident.**

M. BAUDRY présente le projet de M. BEYLOT, Edition française de l'ouvrage « Simone SIGNORET, The Star As Cultural Sign » de Susan HAYWARD. Il précise que la demande comprend des frais de traduction importants.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que la traduction ne relève pas de la recherche.

M. GRANDJEAT demande si ce projet s'inscrit dans un programme de recherche.

M. BEYLOT demande s'il peut prendre part au débat.

M. BAUDRY répond qu'il ne préfère pas, puis il propose de passer au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	14
Contre :	5
Pour :	1

➔ **Le conseil scientifique rejette la demande d'aide au projet édition française de l'ouvrage « Simone SIGNORET, The Star as cultural sign » de Susan HAYWARD.**

M. BAUDRY présente le projet de Monsieur KIYINDOU « Journées Nationales des Sciences de l'Information et de la Communication ».

M. BAUDRY propose de passer au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention:	2
Contre :	1
Pour :	13

➔ **Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « Journées Doctorales Nationales des sciences de l'information et de la communication. »**

M. BAUDRY présente le projet de Mme Sabine FORERO-MENDOZA « Survivances d'Aby WARBURG. Sens et destin d'une iconologie critique, volet 2/motifs warburgiens.

Mme BINET dit que la commission de la recherche avait proposé de donner un montant plus bas.

M. PRUD'HOMME trouve le montant de l'aide excessif.



M. BAUDRY prose d'accorder la somme de 4 000 euros et qu'il serait souhaitable que pour l'édition les porteurs de projets se tournent vers les Presses Universitaires de Bordeaux.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

➔ **Le conseil scientifique approuve la demande d'aide au projet « Survivances D'ABY WARBURG ; sens et destin d'une iconologie critique, volet 2 / motifs WARBURGIENS. »**

III – ORGANISATION DES JOURNEES DE LA RECHERCHE TRANSVERSES 2011

M. BAUDRY dit que des réflexions issues des conférences des Directeurs des unités de recherche conduisent à la proposition d'une forme d'organisation des Transverses 2011 qu'il veut présenter aux conseillers pour connaître leur avis. Le travail d'élaboration de ces journées ne peut se poursuivre sans l'approbation du conseil scientifique. Les propositions sont les suivantes : les journées de la recherche auraient lieu les 12 et 13 octobre 2011. Deux axes seraient définis et un appel à communication serait lancé en direction des chercheurs et des enseignants chercheurs de notre université. Un comité scientifique, issu de la conférence des directeurs serait mis en place.

Les journées organisées comprendraient des conférences le matin, des tables rondes l'après-midi et le soir la conférence d'un grand témoin. Elles s'inscriraient dans la continuité de l'année précédente. Les thèmes seraient « Ville et genres » d'une part (ce premier thème permettant d'aborder les questions de la mixité et de la parité dans les espaces publics et privés), et d'autre part « Des hommes et des machines ». Ce second thème permettrait d'aborder éventuellement les questions des nano technologies des prothèses et ainsi de traiter de la notion juridique de la personne (ce qui nous permettrait d'inviter des collègues des autres universités du site bordelais).

Comme cela a été dit dans le cadre d'une conférence de Directeurs, c'est aussi l'usage de la machine dans la production de connaissances en sciences humaines qui pourrait être abordé. Il ajoute que comme l'an passé des relations avec des collectivités territoriales devraient être nouées. En 2011, plus qu'en 2010 cette forme d'organisation est faite pour donner plus de place à l'expression de nos recherches et à ces journées d'avantage de cohérence. Celles-ci devraient ainsi être beaucoup moins coûteuses que l'an dernier, ce qui est une nécessité comme chacun peut le comprendre. Le budget des Transverses 2011 sera bien entendu soumis pour validation au conseil scientifique.

M. BEYLOT demande qui sera chargé de l'animation des deux axes et si les journées seront banalisées.

M. BAUDRY répond qu'il s'agit de Messieurs Frédéric BRAVO et Yves RAIBAUD, que selon des propositions de certains directeurs, ces journées pourraient être intégrées dans l'emploi du temps des étudiants de Master recherche et qu'elles pourraient donner lieu à un travail évalué.

M. LAURAND trouve que c'est une idée compliquée.



Mme FROMENTIN demande si une communication externe a été envisagée. Elle pense qu'il faut nous ouvrir vers l'extérieur et avoir plus d'ambition.

M. LAURAND dit que s'adresser au secondaire serait porteur et que par exemple l'inspecteur de philosophie est très demandeur d'une participation.

M. PERNOT pense que les contacts au sein de l'université sont essentiels pour afficher notre diversité de cultures et mieux se connaître.

Mme GOMEZ-VIDAL est d'accord mais elle craint un essoufflement de l'opération. Elle dit qu'il faudrait mieux définir ce que nous attendons de ces journées.

IV – CHARTE DES THESES

M. LANDI donne la parole à M. BEYLOT qui présente la Charte des thèses.

M. BEYLOT dit que le conseil de l'Ecole Doctorale s'est prononcé sur le document en l'amendant. Il sera effectif le 1^{er} septembre 2011. Il précise que les parties nouvelles sont surlignées en jaune

Mme GOMEZ-VIDAL trouve la date du 1^{er} septembre un peu tôt.

M. MARTY s'étonne que la charte fasse référence aux journées Aquidoc qui n'ont que peu d'intérêt pour les doctorants de Bordeaux 3.

M. BEYLOT dit qu'il est indispensable de participer à des actions interuniversitaires alors que le collège doctoral du PRES est en sommeil

Mme BOISSON-GABARRON dit que beaucoup de doctorants partagent le même sentiment.

M. MARTY répond que ces journées sont organisées par des Doctorants de Bordeaux 1 qui n'ont aucune connaissance de notre université.

M. BAUDRY dit que ces journées vont sans doute évoluer.

M. SELVA se dit choqué par la formulation qui présente un caractère obligatoire.

M. BEYLOT dit que l'on pourrait ajouter «notamment ».

Mme GOMEZ-VIDAL pense que les trois quart des doctorants ne connaissent pas les journées Aquidoc.

M. BAUDRY dit qu'en ce qui concerne les crédits ECTS, une discussion doit s'engager sur les critères de leur attribution.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que l'on ne doit pas exiger des doctorants des publications car la recherche est synonyme de liberté.

M. LANDI dit que la mobilité doit être valorisée.

M. LAURAND ajoute que les doctorants sont demandeurs.



M. RAMBAUD ajoute qu'il faudrait vérifier le caractère réglementaire de la délivrance d'un seul diplôme.

M. BEYLOT se demande si politiquement on veut mettre en place un système d'augmentation de la valorisation.

Mme FROMENTIN émet des réserves sur l'idée d'accorder des crédits pour les publications car elle pense qu'avant la soutenance, il peut être préjudiciable de déflorer la thèse.

M. PERNOT dit que la durée de la thèse est en partie liée au nombre d'heures d'enseignement donné par les doctorants.

M. DREVET ajoute qu'il faudrait plutôt concevoir la durée de la thèse sur quatre années.

M. BEYLOT dit que la charte de thèses ne propose pas de tableau des crédits ECTS. Le CS doit seulement se prononcer sur le principe.

M. BAUDRY signale que l'on ne peut pas voter sans quorum, il propose de reporter le vote au prochain CS.

V – DEMANDE DE REDACTION D'UNE THESE EN ANGLAIS

Faute de quorum cette question est renvoyée au prochain CS.

VI - QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15



Président,

Patrice BRUN